

L'an deux mille neuf, le neuf juin, le Conseil Municipal de la commune d'ARCHAMPS, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Bernard JOUVENOZ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 4 juin 2009

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : MM B. JOUVENOZ – JF. HOTELLIER - R. LARUE – M. MAYET - Y. CHAVANNE  
A. GUILLOT – D. PERAY – M. LANCHE - D. BAUDET - C. NIQUILLE - C. COBLENCE  
H. JOUCLARD

Absent(e)s (excusé(e)s) : C.L. SIMEONI - J.C. MAILLOT- S. FONTAINE qui ont respectivement donné pouvoir à M. LANCHE, B. JOUVENOZ, J.F. HOTELLIER

Monsieur André GUILLOT a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance en adressant à M. Daniel PERAY, au nom du Conseil Municipal et du personnel communal, ses condoléances pour le décès de sa mère, une amie qui a beaucoup œuvré pour les associations de la commune. M. Daniel PERAY remercie pour toutes ces attentions.

Le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour de la séance après avoir adopté, à l'unanimité des présents, le procès-verbal de la réunion du 7 avril 2009.

## **BUDGET PRINCIPAL 2009 – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget « général » de l'exercice 2009, étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, les virements de crédits indiqués ci-dessous.

N° Article	Libellé article	En augmentation	En diminution
60611	Eau et assainissement	1 800€	
6228	Divers Contrôle équip.	500€	
6231	Annonces et insertions		500€
6237	Publications		4 000€
6247	Transports collectifs	4 000€	
6455	Cotisation pour assurance du personnel		200€
6456	Versement au F.N.L.	200€	
6488	Autres charges de personnel	10 000€	
657362	Subvention de fonctionnement au CCAS	9 860€	
66111	Intérêts réglés à l'échéance		7 500€
022	Dépenses imprévues de fonctionnement		14 160€
2135-ONA	Installations générales		20 000€
2188-ONA	Autres	20 000€	
16875-ONA	Groupement de collectivités		500€
020-ONA	Dépenses imprévues		5 900€
1641-ONA	Emprunts en unités monétaires	6 400€	
202-16	Frais d'études des doc. d'urbanisme	5 050€	
20414-ONA	Communes		5 050€
<b>TOTAL</b>		<b>57 810 €</b>	<b>57 810 €</b>

## SELEQ 74 – SECTEUR D'ARBIGNY TRANCHE 2

M. le Maire rappelle le programme d'enfouissement des réseaux projeté avec le Syndicat d'Electricité, des Energies et d'Equipement de la Haute-Savoie (SELEQ 74) ; il indique que la tranche 1 a été réceptionnée et que le SELEQ 74 envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2009, les travaux relatifs à l'opération Secteur Arbigny – Tranche 2 figurant sur le tableau en annexe :

-d'un montant global estimé à :	350 485 €
-avec une participation financière communale s'élevant à :	176 486 €
-et à des frais généraux s'élevant à :	10 515 €

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure des travaux, il convient que la commune :

- 1) Approuve le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée ;
- 2) S'engage à verser au SELEQ74 sa participation financière à cette opération

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire, après avoir pris connaissance du projet des travaux figurant en annexe et délibéré à l'unanimité des présents :

↳ **APROUVE** le plan de financement et sa répartition financière

-d'un montant global estimé à :	350 485 €
-avec une participation financière communale s'élevant à :	176 486 €
-et à des frais généraux s'élevant à :	10 515 €

↳ **S'ENGAGE** à verser au SELEQ 74 80% du montant des frais généraux (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 8 412,00 Euro, sous forme de fonds propres lors de l'émission du document commandant à l'entreprise le démarrage des travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

↳ **S'ENGAGE** à verser au SELEQ 74, sous la forme de fonds propres la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra lors de l'émission du document commandant à l'entreprise le démarrage des travaux, à concurrence de 80% du montant prévisionnel, soit 141 189,00 Euro. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

## RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE : CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 9 décembre 2008 et son choix du cabinet d'architecture ARCHITHEMES/URBATHEMES pour le projet de restructuration de la Mairie.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le contrat de maîtrise d'œuvre et ses principales caractéristiques :

Travaux concernés : **Restructuration de la Mairie**

Coût prévisionnel provisoire des travaux hors T.V.A. : **850 000 Euro**

Domaine : **bâtiment**

Coefficient de complexité : **1**

Taux de rémunération : **11,20 %**

Forfait de rémunération :	Montant H.T. :	<b>95 200,00€</b>
	T.V.A. 19,6%	<b>18 659,20€</b>
	TOTAL T.T.C.	<b>113 859,20€</b>

Il indique qu'une mission OPC de suivi de chantier a été chiffrée : taux **1%**

Forfait de rémunération :	Montant H.T. :	<b>8 500,00€</b>
---------------------------	----------------	------------------

T.V.A. 19,6%  
TOTAL T.T.C.

1 666,00€  
10 166,00€

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

↳ **ADOPTÉ** la teneur du contrat fixant le forfait de rémunération provisoire du maître d'œuvre à la somme toutes taxes comprises de 124 005,20 Euros (113 859,20 + 10 166,00),

↳ **CONFIRME** Monsieur le Maire comme Personne Responsable du Marché et lui donne tout pouvoir pour signer ce contrat passé avec le cabinet ARCHITHEMES/URBATHEMES, mandataire, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

## **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GENEVOIS : MODIFICATION DES STATUTS**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Genevois, créée par arrêté préfectoral n° 144/95 du 26 décembre 1995, a été conduite depuis cette date à modifier ses statuts :

- **le 4 Novembre 1996** pour insérer l'organisation de services de transport public d'intérêt communautaire et éventuellement des services de transports scolaires,

-le 22 Septembre 1998 pour intégrer la compétence relative à la localisation, la réalisation et la gestion des terrains d'accueil des gens du voyage,

- **le 4 novembre 1999** pour développer différentes compétences :

- « aménagement de l'espace » pour l'élaboration du schéma directeur et la création et la réalisation de ZAC sur les zones d'activités communautaires,

- « protection et mise en valeur de l'environnement » pour l'élaboration du contrat de rivières,

- « politique du logement et politique sociale » pour une définition d'une répartition de logements sociaux par commune et surtout la création et la gestion d'un relais d'assistantes maternelles

- « politique culturelle » pour envisager une information sur les activités culturelles et l'organisation de manifestations,

- **le 30 septembre 2002** pour l'intégration de la compétence assainissement (collectif et autonome) ainsi que des modifications mineures d'ordre réglementaire.

- **le 14 avril 2004** pour l'intégration de la compétence tourisme et une définition différente de la politique de subventions aux associations, basée sur les actions ou manifestations prévues par ces dernières,

- **le 2 novembre 2006** pour la définition de la notion d'intérêt communautaire avec l'intégration des ponts suivants :

- les transports publics dans l'aménagement du territoire en vue d'une organisation dans le cadre d'un périmètre de transports urbains,

- la coordination de l'implantation des structures d'accueil des personnes âgées dans le cadre du schéma gérontologique départemental,

- le soutien à des structures organisant la coordination d'activités sur le territoire de la communauté de Communes telles que l'Association des Jeunes sapeurs Pompiers et l'Association des clubs de foot du Genevois,

- la collaboration avec les partenaires suisses pour ce qui concerne :

- le projet d'agglomération et de métropolisation,

- le développement économique et scientifique,

- l'assainissement,

- l'eau,

- l'habitat.

A ce jour, une réflexion a été menée pour l'accueil et le transport des enfants des écoles primaires au Centre Vitam'Parc. Comme il est souhaité que la Communauté de Communes soit le seul interlocuteur de la société gérant ce centre, il est nécessaire de modifier les statuts pour que la Communauté de Communes prenne en

charge les frais d'entrée et de transport et puisse demander une participation aux communes uniquement pour les entrées.

Monsieur le Maire précise que ces modifications ont été présentées et approuvées lors de la réunion du Conseil Communautaire du 25 mai 2009,

En conséquence, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le nouveau texte des statuts joint.

↳ **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois qui a été adoptée le 25 mai 2009 en Conseil Communautaire.

## **INDEMNITE REPRESENTATIVE DES LOGEMENTS INSTITUTEURS**

M. le Maire présente à l'assemblée la circulaire n°2009/25 de M. Le Préfet concernant la fixation du montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

M. le Préfet propose pour l'année 2008 les montants suivants :

- 178,40 € pour les instituteurs non chargés de famille
- 223,00 € pour les instituteurs chargés de famille
- 258,67 € pour les instituteurs chargés de famille -directeurs avant 1983

M. le Maire sollicite l'avis du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

↳ **EMET** un avis favorable aux propositions de M. Le préfet concernant les montants de l'Indemnité Représentative de Logement des Instituteurs.

## **DENOMINATION DE LA VOIE DESSERVANT LE CLOS AMBROISINE**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le programme de construction de 24 villas jumelées « Clos Ambroisine » est bientôt terminé. Il sera desservi par une voie privée sans issue.

Cette voie doit être dénommée ; il est proposé :

« Allée Ambroisine »

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

↳ **APPROUVE** la dénomination suivante « Allée Ambroisine »

## **SUBVENTIONS 2009**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les demandes de subventions faite par les associations communales et extérieures.

Après examen des demandes de subventions présentées par les associations, le Conseil Municipal vote des subventions pour un montant global de 2 200 €. La liste des subventions votées est disponible en mairie.

## GRATIFICATION DES STAGIAIRES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune accueille des stagiaires, au sein des services techniques et du restaurant scolaire, dans le cadre de leur cursus pédagogique afin de leur permettre de se familiariser avec la vie professionnelle et d'acquérir une expérience pratique venant en complément de leur formation.

La loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances et le décret n°2006-757 du 29 juin 2006, complété par le décret n°2008-96 du 31 janvier 2008 donne la possibilité d'allouer une gratification, exonérée de charges dans la limite de 12,5% du plafond horaire de la Sécurité Sociale. (pour mémoire au 1<sup>er</sup> janvier 2009, 21€ x 151,67h x 12,5% = 398,13 € mensuel).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dispositif.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ↪ **INSTAURE** le versement d'une gratification mensuelle à tous les stagiaires représentant 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale en vigueur à la période de stage,
- ↪ **PRECISE** que ce montant sera proportionnel au temps de présence dans la collectivité,
- ↪ **DIT** que cette gratification sera attribuée au mérite et laissée à l'appréciation du Maire,
- ↪ **DIT** que ce dispositif est applicable à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009.

## RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de donner son avis sur le rapport de l'année 2008.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- ↪ **FORMULE** un avis favorable au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2008,
- ↪ **DIT** que le rapport sera mis à la disposition du public dans les conditions visées à l'article L 1411-13 du CGCT, sur place dans les quinze jours suivant la réception.

## TRAVAUX SUR LA FORET COMMUNALE : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le programme d'action présentée par l'ONF et notamment les travaux de dégagement et dépressage de semis naturels à Vovray et qu'il y a lieu de programmer les travaux. Le montant estimatif des travaux est de 7 500,00 € HT.

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

Dépenses subventionnables : 7 500,00 € HT

Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional : 2 250,00 €

Autofinancement communal : 5 250,00 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement présenté,
- de charger le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet,
- de solliciter l'aide du Conseil Régional pour la réalisation des travaux subventionnables,
- de demander au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

↳ **APPROUVE** le plan de financement tel qui est présenté ci-avant,

↳ **SOLLICITE** une subvention régionale pour la réalisation du programme de travaux décrits et charge Monsieur le Maire de suivre le dossier.

## **TRAVAUX**

Monsieur Raymond LARUE indique que les travaux du secteur d'Arbigny – Tranche 1 engagés avec le SELEQ 74 ont été réceptionnés le 8 juin 2009.

Il fait part de l'engagement des travaux par l'entreprise PERAY sur le bas de la route de Vovray. Un géomètre est intervenu pour déterminer l'emprise publique au droit du Clos Ambrosine. La haie a été taillée et un aménagement aura lieu cet hiver.

Un débat s'ouvre sur les prochains travaux de voirie/réseau et les études à entreprendre.

## **COMMISSIONS MUNICIPALES**

Monsieur Jean-François HOTELLIER rend compte des réunions de la commission urbanisme qui se sont tenues le 14 avril et le 5 mai 2009 où les dossiers suivants ont été examinés :

- M. et Mme VOUTAT Lorin : modification des ouvertures et façades
- M. et Mme RAGNELLI Alfio : agrandissement d'une villa
- Mme DI BATTISTA Rosina : création d'une véranda
- M. et Mme GOMEZ Michel : installation de panneaux photovoltaïques
- M. VERGNAUD Christian : création d'un abri de jardin
- M. et Mme COSTA Daniel : construction d'une maison individuelle
- Mme VERGOIN Christine : création de deux auvents
- M. DE FUSCO Pacifico : construction d'une véranda
- CAP DEVELOPPEMENT : création de vélux
- M. GYGAX Eric : agrandissement d'une véranda
- M. CHANTHAKESONE Khamping : pose d'un abri de jardin
- M. MARTIN Claude : création d'un balcon

## **DIVERS**

Mesdames Christine COBLENCÉ et Michelle LANCHE rappellent que le prochain conseil d'école aura lieu le 18 juin 2009. Une rencontre s'est déroulée, ce jour, avec Mme POMERIS, directrice. Elles rappellent en outre les conditions d'inscription à l'école d'Archamps et les exceptions autorisées.

Monsieur le Maire rapporte à l'assemblée les échanges avec le Crédit Agricole au sujet de la parcelle AC n°23 située route de la Place susceptible d'être vendue. Il indique que ce bien a été évalué par le service des domaines à 90 000 Euro. Il demande l'avis du conseil municipal sur ce possible achat.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

↳ **DECIDE** de ne pas donner suite à la proposition du Crédit Agricole,

Monsieur le Maire informe l'assemblée des projets de réforme des collectivités locales et de l'intercommunalité.

Monsieur le Maire fait part des changements au bureau du tennis club d'Archamps (TCA) lesquels marquent la fin de la présidence de M. HAENGGI à la tête de l'association depuis 20 ans.